

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : BERRIVIN Annie

Date de convocation et de transmission : 22 Juin 2023

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34
Votants : 34
- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 1-1.1 : Finances - Décisions modificatives budgétaires - Budget Activités Economiques – DM N° 1/2023

Considérant la délibération en date du 11 mai 2023 relative au protocole d'accord transactionnel entre la CCHPB et le commerce communautaire « Couleurs pays » à Plovan,

Considérant qu'il convient de procéder aux écritures comptables relatives au renoncement de toute demande de loyers concernant la partie habitation pour la période de décembre 2022 au 31 mai 2023 qui n'était plus occupée,

Considérant que Monsieur le Trésorier nous a informés que les loyers, dont les titres ont été émis, doivent donner lieu à des émissions de mandats au compte 6542 « créances éteintes »,

Sur proposition de Josiane KERLOCH,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire N°1/2023 relative au budget des Activités économiques, comme présentée ci-dessous :

chapitre article	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT	0,00 €	
011 6188	CHARGES A CARACTERE GENERAL Autres frais divers	-715,00 € -715,00 €	
65 6542	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Créances éteintes	715,00 € 715,00 €	

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

